

Gannat, le 30 janvier 2023

**Article L 2121-19 du CGCT - Question orale à Madame la Maire pour la séance du vendredi jeudi 03 février 2023**

**Madame la Maire,**

Vous avez le projet de « rationaliser » les bâtiments scolaires.

Ce projet vise, à la rentrée 2024, à fermer l'école élémentaire Jean-Jaurès et l'école maternelle du Champ de Foire et répartir les élèves à l'école Pasteur et à la maternelle Eugène Bannier.

Nous constatons que ce projet est aujourd'hui bouclé, annoncé dans la presse, alors qu'aucun débat, aucun vote n'ont encore eu lieu en conseil municipal.

Les fermetures ou fusions d'écoles relèvent pourtant de la compétence du conseil.

Nous déplorons cette méthode de travail, qui tient totalement à l'écart les élus d'opposition et fait du conseil municipal une simple chambre d'enregistrement.

**Sur le fond, nous avons un certain nombre de questions :**

- Quels intérêts trouveront les élèves dans la mise en œuvre de ce projet ?
- Vous avez justifié ce projet, au départ, par la recherche d'économies : nous souhaitons en connaître le montant et avoir communication des études qui ont été menées pour les calculer.
- Vous avez également justifié ce projet par la nécessité de mettre fin à la « cohabitation », dans les locaux scolaires, entre élèves et membres d'association : nous souhaitons connaître les problèmes que cette « cohabitation » a suscité ces dernières années.
- Le coût des travaux à réaliser est estimé entre 1,5 et 1,7 million d'euros : nous souhaitons connaître le détail du programme d'investissement et le chiffrage des travaux
- Nous souhaitons également connaître les mesures qui seront prises :

d'une part, pour organiser en toute sécurité les récréations de plus de 220 élèves dans la cour de l'école Pasteur,

d'autre part, pour organiser le stationnement des parents lors des entrées/sorties, compte tenu que le besoin en stationnement aux abords des écoles sera considérablement accru.

Aline JEUDI

Pour les élus « J'❤ GANNAT »

